

Siège Social : 36000 Châteauroux

Adresse : 2 Place des Cigarières

Date de convocation : 4 mai 2026

Extrait des Délibérations du Conseil Syndical

Réunion du Mercredi 20 Mai 2026

L'an deux mil vingt six

Le 20 mai,

Le Conseil Syndical du Syndicat Départemental d'Énergies de L'Indre dûment convoqué, s'est réuni à 10h00 en session ordinaire, au SDEI, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis Camus Président.

Secrétaire de séance : M. Claude VIDAL

Nombre de membres en exercice : 49

Votes exprimés : Pour : 41/ Contre : 0 / Abstention : 0

Étaient présents (40)

BLANC Gilbert, BOQUET Antoine, BRUNEAU Laurent, BRUNET Michel, CAILLAUD Stéphane, CAMUS Jean-Louis, CHALMAIN Eric, CHAMBONNEAU Delphine, CHAUSSEMY Guillaume, CHAUVEAU Thierry, COTINAT Philippe, CRON Yves, DARINOT Alexandra, DELORT Stéphane, DELYS Dominique, DESIRE Serge, DUBREUIL Karine, EMERY Franck, FERRET Christophe, GABILLON Dominique, GIMENEZ Fabrice, GOURLAY Philippe, GREGOIRE Thierry, HIVERNAT Florent (suppléant de M. Millan Vincent), HURBAIN Luc, IMBERT Tony, LAFONT-MOREAU Pierre, LEMAIGRE Patrick, MABON Annick, METIVIER Philippe, MILLIN Yohan, PALLEAU Bruno, PICOUT Laurent, POINTIERE Michaël, RICHAIR Jean-Louis, ROBIN Serge, ROBIN Guy, VERRIER Eric, VIDAL Claude, VOITIER Brigitte.

Étaient absents (7)

BOUE Gaëtan, CHAUVAT Jean-Marc, LEGER François, LION Michel, MERLEN Régis, PASCAUD Jean-Pierre, VIAUD Philippe.

Était excusé et a donné pouvoir (1)

AVEROUS Gil a donné pouvoir à IMBERT Tony.

Était excusé (1)

ELBAZ Xavier.

Objet : Désignation du représentant du SDEI à siéger au comité régional de l'énergie

Vu l'article 83 de la loi climat et résilience, il convient de créer un comité régional de l'énergie (CRÉ), instance co-pilotée par l'Etat et la région. Cette instance est chargée de favoriser la concertation territoriale au sein d'une région que les questions relatives à l'énergie.

Le décret 2023-35 du 27 janvier 2023 relatif aux missions, composition et aux modalités de fonctionnement de ce comité prévoit la désignation d'un collège « des collectivités territoriales » composé de quinze membres.

Considérant la représentation conjointement retenue de six membres issus des syndicats d'énergie, soit un par département,

Considérant que le Syndicat Départemental d'Energies de l'Indre est le seul syndicat d'Energie du département,

Considérant qu'il convient de proposer un représentant titulaire et un représentant suppléant,

Après en avoir délibéré, le conseil syndical décide à l'unanimité :

Article unique : Désigner M. Jean-Louis CAMUS comme représentant titulaire du SDEI et M. Stéphane CAILLAUD comme représentant suppléant du SDEI

Pour extrait conforme,

Le Président,



Jean-Louis CAMUS

Secrétaire de Séance :



Claude VIDAL